

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN
FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE - (N° 889)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE110

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° CE|55 de M. Lavergne

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.